



Prochain forum:
jeudi 9 février 2006, 20 heures,
Saint-Luc, salle communale.

Modérateur:
Jean Bonnard, rédacteur en chef
du Nouvelliste.

Thème:
Fonctionnement politique
de la nouvelle commune et identité



Attachés à nos villages

Annie Viers nous le confirme: les habitants de la vallée sont bien plus attachés à leur village qu'à leur commune administrative.

Page 2



Fusion sportive

Les hockeyeurs anniviards patinent sous les mêmes couleurs depuis 10 ans déjà. Tous les joueurs tirent à la même corde.

Page 3

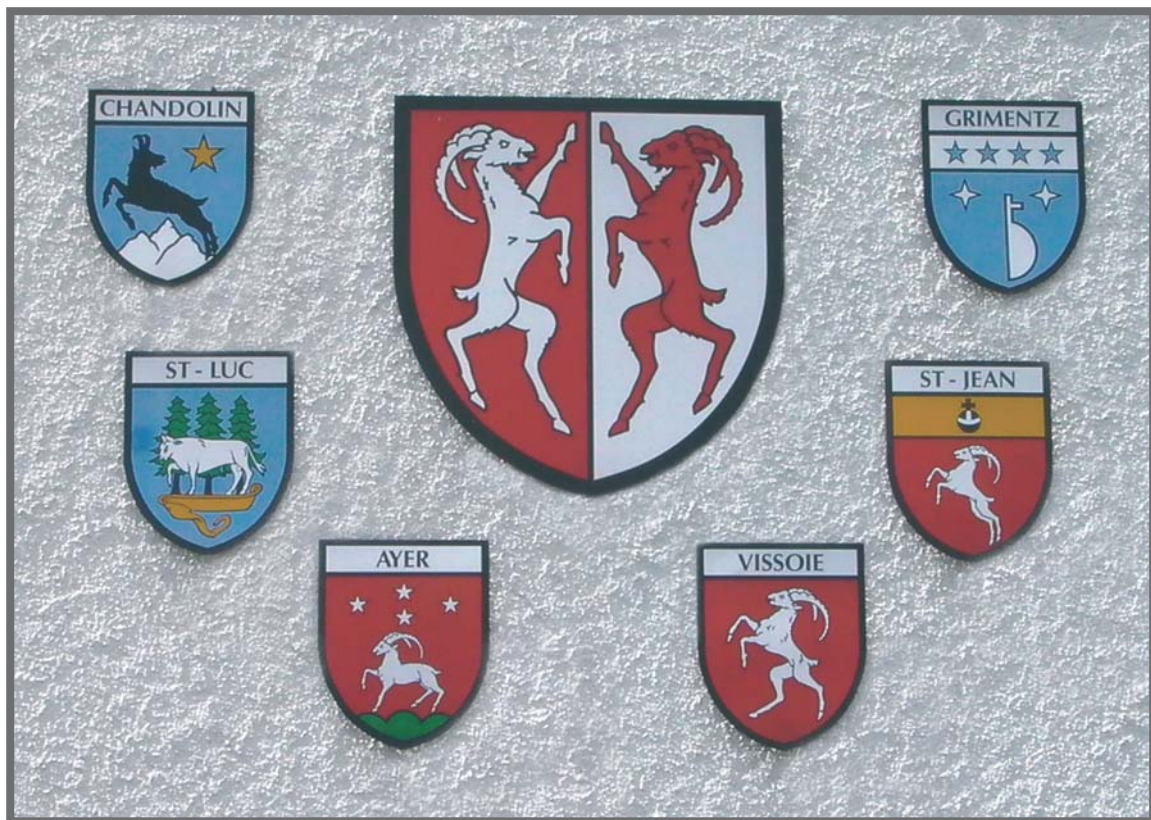
INFusion



Bulletin d'information gratuit sur la fusion des communes d'Anniviers

Février 2006 | 2

Dans les rouages de la grande Commune



Si on ne sait pas quelle décision sortira des urnes à la fin de cette année 2006, on sait déjà comment s'appellera la nouvelle Commune. Pour porter Anniviers sur les fonts baptismaux, deux votations auront lieu: les citoyens diront, en décembre 2006, s'ils sont favorables à la fusion des six communes actuelles. Puis, en cas de «oui» à ce premier scrutin, les Anniviards seront appelés à approuver le Contrat de fusion, en principe au printemps ou en été de l'année 2007. Le Grand Conseil valaisan devra encore ratifier le principe de fusion et le contrat qui l'accompagne.

La fusion sera effective le 1^{er} janvier 2009. Dans l'intervalle, les six communes continueront de fonctionner selon les modalités actuelles. Pendant cette période transitoire, il s'agira de préparer l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle Commune.

Les autorités d'Anniviers seront élues lors du scrutin de décembre 2008.

Le contrat de fusion: un acte juridique

Deux outils serviront à mettre en route la nouvelle Commune: le Contrat de fusion, dont une première

ébauche est en cours, et la Charte. Le premier est juridiquement contraignant, le deuxième doit être compris comme un engagement moral que prendront les autorités actuelles.

Si une ou plusieurs communes devaient refuser le Contrat, cela n'aurait pas pour conséquences d'enterrer le processus de fusion. Il faudrait dans ce cas de figure éditer un nouveau contrat en tenant compte des critiques émises, ou procéder à la fusion sans ce contrat (ce que la loi autorise).

Ce contrat a pour but principal de régler la transition entre les communes actuelles et le début du fonctionnement de la nouvelle Commune. Pour l'essentiel, il a donc une portée limitée dans le temps. Il appartiendra aux autorités d'Anniviers d'en appliquer les clauses (en cas de non respect des termes du contrat, un citoyen pourrait déposer une plainte auprès du Conseil d'Etat). En aucun cas les autorités de la Commune d'Anniviers ne pourront s'écarter des engagements pris dans le Contrat de fusion.

Comment assurer la représentativité de tous?

La loi ne prévoit pas la possibilité de garantir aux anciennes communes

un siège dans le nouveau conseil municipal, par exemple en créant des circonscriptions électorales correspondant aux anciennes communes. Cette question de la représentativité sera certainement au cœur des débats lors du forum du 9 février prochain à Saint-Luc.

Le nombre de conseillers communaux (de trois à quinze membres selon la loi) a son rôle à jouer dans la représentativité. Ce point devra être déterminé dans le Contrat de fusion. On peut aussi y écrire noir sur blanc la volonté de représenter équitablement les anciennes communes au sein des commissions communales.

Les autorités actuelles ont aussi la possibilité de prendre l'engagement moral d'assurer une représentation équitable en édictant des règles allant dans ce sens, et de les inscrire dans l'autre document qu'est la Charte. Une alternative pourrait être la signature d'une convention entre les partis politiques.

En ce qui concerne le pouvoir législatif, il semble opportun dans un premier temps de conserver l'assemblée primaire qui permet de maintenir un contact étroit entre la population et les autorités. L'avenir et la pratique politique diront s'il est

L'invité

Qu'est-ce que l'identité anniviarde?

Du point de vue social, l'identité peut se définir comme l'individualité d'un groupe, son originalité et sa particularité. L'identité donne aux individus le sentiment d'appartenance à un ensemble collectif, de ressemblance et de mentalité commune. Qu'en est-il pour Anniviers? Dans la société traditionnelle jusque vers 1900, il existe une «anniviarde» commune. On a dans la Vallée le sentiment d'appartenance à une unité géographique et culturelle. On appartient à un système anniviarde que l'on croit exclusif. On est paysan «remuants» et si l'on descend en plaine, c'est pour se retrouver entre Anniviards. On se sent catholiques exemplaires au sein de ce que l'on appelle la «sainte Vallée». On est profondément conservateur. De la naissance à la fin de la vie, on fait partie de la Vallée et si l'on meurt ailleurs, on se fait nécessairement enterrer en Anniviers. Nos voisins du district nous traitent «d'espèce d'Anniviarde», ce qui veut dire à part, fin et rusé. Les voyageurs nous renvoient de l'extérieur l'image d'une identité unique.

Avec la modernité de 1900 qui s'épanouit à partir de 1960, le sentiment d'appartenance collective se fissure. On cesse de se définir comme paysan, catholique et nécessairement conservateur. Les villages se posent les uns face aux autres. Ce qui compte, ce n'est plus la personnalité anniviarde mais la mentalité villageoise. Celle-ci se construit par la conscience de

se croire unique dans sa commune et dans sa bourgeoisie. Sur ce fond de ségrégationnisme communal, la révolution touristique des années 1960-1980 joue un double rôle: nouveau sentiment commun mais renforcement du localisme publicitaire: on bricole l'image propre de chaque village-station au détriment d'une image d'ensemble de la Vallée.

Dès 1980, de grands changements s'opèrent. Le centre scolaire produit ses effets de brassage et de mentalité nouvelle. Les associations sportives et culturelles créent de nouveaux liens. L'économie renforce l'intégration. Les arrivants étrangers à la Vallée donnent du métissage. Le néo-nomadisme professionnel et de loisir casse définitivement l'exclusivité. On est une multi-appartenance identitaire grâce aux médias et aux voyages. Mais une question grave se pose dans cette urbanisation généralisée de la montagne, y a-t-il une originalité anniviarde qui puisse fructifier?

C'est ici que peut intervenir la fusion communale. Celle-ci pourrait être la création d'un espace nouveau de citoyenneté ouverte. Dans ce sens, il faut repenser de fond en comble l'identité: non comme un donné immuable du «chez-soi», mais comme un agir commun pour une participation active au monde. Alors la fusion communale d'Anniviers pourrait devenir un laboratoire exemplaire du troisième millénaire. Nous retrouverions une très ancienne identité oubliée de la montagne, celle d'être passeurs de cols et de frontières. Ce serait notre plus belle publicité touristique et notre originalité.

Bernard Crettaz

nécessaire de passer à l'élection d'un conseil général.

Pourquoi le canton encourage-t-il les fusions de communes?

La tendance actuelle va vers des tâches plus larges et plus complexes pour les communes. En se regroupant, les communes deviennent plus fortes. L'organisation administrative peut être plus rationnelle, tout en conservant (voire en augmentant) son efficacité, grâce aux économies d'échelle qui en découlent à moyen et long terme.

En Valais, on dénombre 153 communes, et 57 d'entre elles recensent moins de 500 habitants. Il y a quelques années, le canton a lancé un programme de réforme des institu-

tions qui portait notamment sur la fusion des communes. La loi de 2004, et plus particulièrement l'ordonnance de 2005 qui l'accompagne, fixent les modalités et le principe de l'aide de l'Etat en faveur des communes qui fusionnent.

Les communes sont traitées par le canton sur pied d'égalité, quelle que soit leur taille. Cependant, lorsqu'il s'agit de négocier ou de régler des dossiers particuliers, le poids de la Commune est un élément susceptible d'entrer en considération pour fixer les priorités du canton: soucieux du bien-être (du plus grand nombre) de ses citoyens, le canton ne saurait négliger totalement le poids démographique d'une Commune.

Ensemble, nous serons plus forts! ■

«Nous nous sentons fortement anniviards!»

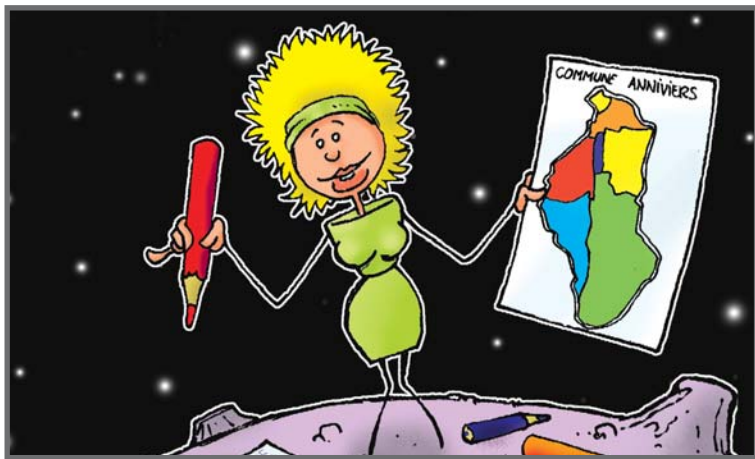
Après nous être entretenus avec Madame Annie Viers sur les services de proximité (voir *IN Fusion* n° 1), nous retrouvons notre personnage virtuel pour évoquer les questions liées à l'identité anniviarde et voir comment fonctionnera la nouvelle commune d'Anniviers.

Quel sera le nom de la nouvelle commune?

C'est bien un des points qui ne pose aucun problème: notre commune s'appellera Anniviers, et les armoiries existent déjà. Mais les noms des communes actuelles ne disparaîtront pas avec la fusion, puisqu'il s'agit des noms des différents villages.

Vous sentez-vous aujourd'hui plus attachée à votre village, à votre commune ou encore à la bourgeoisie?

C'est au village que je suis le plus attachée, et en second lieu à la vallée. Comme je suis bourgeoise de ma commune, je placerais en 3^e position la bourgeoisie (d'ailleurs nous ne souhaitons pas voir les bourgeoisies fusionner, même s'il est possible qu'un jour elles décident de le faire). Je crois pouvoir dire que tous les Anniviards sont plus attachés à leur village qu'à leur commune administrative, nos sociétés locales contribuent à renforcer cet attachement. Et cela, la fusion ne nous l'enlèvera pas! Il est toutefois important



que la future commune d'Anniviers soit capable de valoriser tous les villages, pour qu'une vie dynamique s'y maintienne, que les habitants continuent de s'y épanouir.

Les Anniviards semblent très attachés à leurs sociétés locales...

Bien sûr! Nos sociétés permettent de garder vivant l'esprit de la communauté autant que les villages qui sont en effervescence lors de manifestations. En fait, beaucoup de sociétés ont déjà fusionné et ont pris la taille de la vallée. Pour la plupart des membres de ces sociétés, fusionner les communes est une suite logique. Nous nous sentons fortement anniviards, et même s'il pourrait être plus pratique et plus avantageux financièrement pour la plupart d'entre nous

de vivre en ville, nous sommes encore très nombreux à vouloir rester dans notre vallée.

Ce tempérament anniviard dont on parle hors de la vallée, existe-t-il vraiment?

Je crois que oui. C'est vrai que nous avons du tempérament, nous sommes des gens passionnés qui aimons la discussion! En même temps, nous nous comprenons sans beaucoup échanger. Nous sommes attachés à nos villages, mais nous sommes anniviards avant tout. Il y a une réelle solidarité entre nous: lorsqu'il s'agit de faire vivre la course Sierre-Zinal, le Grand Raid à Grimentz, nous sommes tous là. Nous avons l'habitude de faire des choses ensemble.

Est-ce qu'une éventuelle rivalité entre les gens des six communes pourrait anéantir le projet de fusion?

Il n'existe pas de véritables conflits entre les gens des communes actuelles. Peut-être subsiste-t-il des ressentiments liés à des conflits de l'ancienne génération. Et puis les conflits font partie de la nature humaine, ils sont même nécessaires au dynamisme de notre société! Il y a bien quelques plaisanteries malicieuses qui circulent entre gens des différents villages, mais il n'y a là rien de méchant. Les quelques divergences sont apaisées par l'esprit anniviard qui nous réunit!

Passons aux questions liées au fonctionnement de la nouvelle commune. Avez-vous le sentiment qu'une seule commune permettrait de trouver plus facilement des candidats aux élections communales?

C'est vrai qu'on note maintenant un certain désintérêt pour la chose publique, ici comme ailleurs. C'est un réel problème pour nos communes. Les Anniviards ont une grande activité sociale, ce qui laisse peu de temps pour s'impliquer encore dans la vie politique. Je pense qu'avec une seule commune de la taille de toute la vallée, nous trouverons plus facilement des candidats avec des compétences à la hauteur des tâches qui ne cessent d'être plus complexes pour nos conseillers. Sur une échelle aussi grande, nous devrions voir diminuer l'influence des partis de famille qui sont encore importants dans certaines communes.

Pensez-vous qu'il faille maintenir une assemblée primaire, ou passer à un conseil général?

Un conseil général permettrait effectivement de représenter plus équitablement les anciennes com-

munes tout en amenant plus de professionnalisme. Mais se pose alors le problème du nombre de candidats important à trouver, et de l'éloignement du citoyen qui est plus concerné lorsqu'il est invité à prendre part à l'assemblée primaire. L'assemblée primaire reste quand même un bon forum de discussion entre les citoyens. Je crois que les autorités actuelles ont raison de dire qu'il faut conserver l'assemblée primaire, dans un premier temps en tous cas.

Combien de conseillers y aura-t-il dans l'exécutif de la nouvelle commune?

Les discussions font tourner ce chiffre entre sept et neuf élus. Il est important qu'une solution soit trouvée pour permettre d'assurer la présence d'un représentant de chacune des anciennes communes, en tout cas lors de la première législature, certains sont d'avis qu'il faut assurer cette représentativité tout le temps, d'autres disent qu'il faut le garantir pendant trois périodes. La charte de fusion doit déterminer cela.

Et au niveau régional et cantonal, pensez-vous qu'un Val d'Anniviers «unifié» serait mieux écouté et pourrait mieux défendre ses intérêts?

D'abord je pense que la représentativité de notre vallée à l'extérieur est bonne, déjà maintenant. Peut-être pourrait-on espérer une amélioration au niveau régional. Si Anniviers n'est plus qu'une seule commune, je pense effectivement que nous aurions plus de poids et que nos représentants pourraient mieux encore défendre nos intérêts, et ceci d'autant plus si nous pouvons compter sur des personnes toujours plus compétentes face aux dossiers complexes qu'elles ont à traiter. ■

La parole à la députation

Interview croisée: le radical Georges Vianin attend beaucoup des forums de discussion pour aider les gens à se forger une opinion; pour la démocrate-chrétienne Marie-Noëlle Massy, la fusion représente l'ultime étape des regroupements pour plus d'efficience.

Georges Vianin député-suppléant PRD, Zinal

Etes-vous favorable ou non à la fusion des six communes d'Anniviers?

Nous avons actuellement une douzaine de collaborations intercommunales qui fonctionnent bien et qu'il faudrait intensifier. Je pense notamment aux travaux publics et à l'environnement. Quel que soit le résultat de la votation, il faut travailler dans ce sens. Actuellement il me semble prématuré de répondre positivement ou négativement à cette question. Il faudrait établir une liste très complète expliquant les avantages et les inconvénients de la fusion. Les Forums qui auront lieu cette année permettront de poser les questions et d'éclaircir la situation. En conclusion, je dirai qu'il ne faut pas brusquer les choses, le bébé qui naîtra peut-être dans 11 mois n'est pas encore conçu.

Quel sera le paysage politique anniviard après la fusion, pensez-vous que seuls les grands partis politiques traditionnels seront représentés?

On anticipe certainement un peu le problème. Dans le Val d'Anniviers, ce ne sont pas les partis traditionnels qui ont le plus d'importance. La politique est plus concentrée entre les groupes de familles, voire de villages, et nous allons certainement continuer dans ce sens. Mais les choses vont peut-être changer à long terme!

Quelle serait la meilleure formule pour que toutes les communes et tous les villages soient bien représentés?

Actuellement nous avons six présidents et 24 conseillers communaux. Contrairement à ce que l'on peut croire ce ne sont pas toujours les candidats ou candidats qui manquent, mais plutôt une bonne représentation géographique entre les villages, les stations et le bas des communes. En cas de fusion, il ne devrait pas y avoir de problème de candidats pour la première législature. Mais il faudra certainement définir des critères précis afin d'avoir justement cette répartition géographique: un conseil à 7 ou 9 membres par exemple.

Lorsque vous êtes au Grand Conseil, défendez-vous d'abord les intérêts des Anniviards ou celui de votre parti politique?

Etant natif du Val d'Anniviers avec de fortes attaches à Sierre, je défends en priorité l'endroit et les gens qui m'ont fait confiance et m'ont élu. Je travaille donc dans l'intérêt de la région et plus particulièrement pour le Val d'Anniviers. ■

Marie-Noëlle Massy Mittaz députée PDC, Vissoie

Etes-vous favorable ou non à la fusion des six communes d'Anniviers?

Je suis favorable à la fusion. Au fil des décennies, les communes d'Anniviers ont posé les jalons du projet de fusion en regroupant tour à tour différents services publics et privés. Lentement mais sûrement, nous avons construit ce qui reste un modèle pour une grande partie des concitoyens de notre canton et même de notre pays. La fusion devrait marquer l'ultime étape de ce processus, avec à la clé une efficience marquée, et qui devrait être remarquée. Nous devrions également être plus forts à l'intérieur et face à nos voisins; l'avenir des communes est avant tout une question régionale.

Quel sera le paysage politique anniviard après la fusion, pensez-vous que seuls les grands partis politiques traditionnels seront représentés?

Je pense que la politique anniviarde sera dessinée par des groupes d'influence liés à leur provenance et à leurs centres d'intérêt. Je suis convaincue que cette structure offrira une nouvelle ouverture et d'intéressantes perspectives à notre population.

Quelle serait la meilleure formule pour que toutes les communes et tous les villages soient bien représentés?

Chaque commune doit être impliquée dans un conseil communal où doivent prévaloir la compétence et la représentativité. Le nombre de membres de cet exécutif reste à déterminer, mais il n'est pas judicieux de le surdimensionner. Je suis pour une large expression populaire à travers une assemblée primaire qui devrait concerner chaque citoyen intéressé. Des adaptations pourront être envisagées après une période probatoire.

Lorsque vous êtes au Grand Conseil, défendez-vous d'abord les intérêts des Anniviards ou celui de votre parti politique?

Mon engagement politique est clair, mes idées aussi. Je suis élue par un district pour défendre les intérêts du Valais. Ma sensibilité et mes intérêts anniviards me font cependant porter une attention toute particulière à notre Vallée. Anniviers, par ses spécificités et son projet précurseur de fusion est sous les feux de la rampe. Mes collègues députés suivent avec intérêt l'évolution de notre projet et j'ai plaisir à relayer les différentes étapes franchies. Je suis très présente sur les sujets qui touchent Anniviers. ■

Le meilleur équipement au meilleur endroit

Actuellement, les six communes sont propriétaires de nombreux biens et équipements. Sans tous les citer, on peut évoquer piscines, tennis, terrains de football, patinoires, salles polyvalentes, espaces pique-nique, etc. Certaines sont également propriétaires, parfois en copropriété avec les sociétés de développement, sociétés du village ou bourgeoisies, d'un ou plusieurs fours banaux et de moulins, ainsi que de places de jeux pour enfants. Les communes possèdent des actions des sociétés de remontées mécaniques, certaines plus que d'autres. La commune d'Anniviers reprendra les droits de propriété (ou de copropriété) de ces biens. Leur gestion de proximité sera assurée par des responsables locaux qu'il s'agira de désigner, au sein du personnel communal ou en dehors.

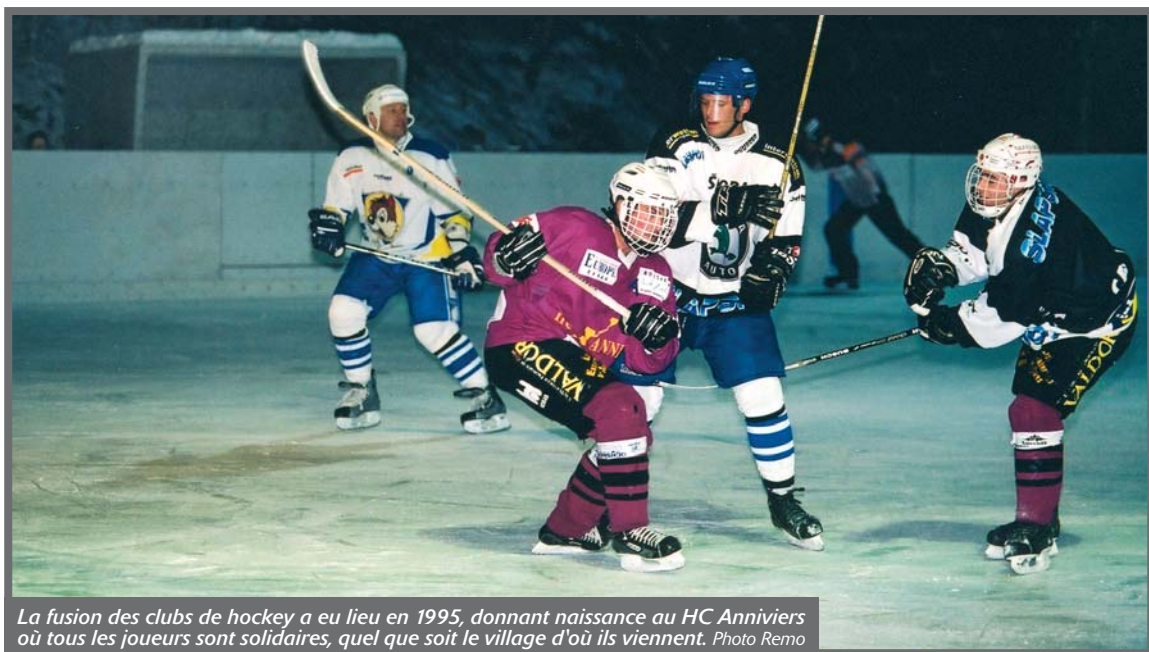
De nouvelles infrastructures en matière de culture, sports et loisirs devront être créées de manière à être complémentaires avec celles existantes. Une planification des besoins à l'échelle de la vallée devra être entreprise pour déterminer au mieux les besoins des stations et villages. La Commune d'Anniviers devrait pouvoir compter sur une marge d'autofinancement de 2 à 3 millions de francs: la fusion apparaît donc, de

ce point de vue, comme un avantage permettant la création d'infrastructures communes plus attrayantes pour la population et les hôtes, tout en conservant des possibilités financières en suffisance pour les besoins courants.

La fusion induira la réalisation d'un «business plan» qui devra planifier sur le long terme tous les investissements nécessaires au développement d'Anniviers et au confort de ses habitants. Certes, cette planification ne sera pas facile, mais cette réflexion apparaît comme indispensable pour assurer un développement cohérent. Une fois les besoins recensés, il sera possible, grâce à la fusion, de fixer des priorités pour les équipements avec des moyens plus conséquents par objet, avec comme objectif de toujours placer le meilleur équipement au meilleur endroit. La Commune d'Anniviers devra également définir une politique d'appui pour chaque type d'infrastructure privée utile au public.

Sans fusion, mais en augmentant les collaborations intercommunales, la création d'infrastructures pensée au niveau des besoins de la vallée peut bien sûr être envisagée, toutefois cela paraît moins évident et la réunion des moyens offre un avantage indéniable. ■

Unis pour aller plus haut



La fusion des clubs de hockey a eu lieu en 1995, donnant naissance au HC Anniviers où tous les joueurs sont solidaires, quel que soit le village d'où ils viennent. Photo Remo

Les hockeyeurs anniviards patinent sous les mêmes couleurs depuis dix ans déjà. C'est en 1995 que les trois clubs «rivaux» – le HC Ayer, le HC Grimentz et le HC Vissoie – se sont réunis pour donner naissance au HC Anniviers. Cette fusion suivait de peu la réunion des mouvements juniors de la vallée et une première association Vissoie-Ayer. Elle paraissait alors presque surréaliste à tous ceux qui avaient connu les âpres derbies qui opposaient les trois équipes rivales depuis près de quarante ans.

Dix ans plus tard, seuls les souvenirs de matches très animés et d'ambiances survoltées restent dans les mémoires. «Aujourd'hui tous les joueurs tirent à la même corde. Quel que soit le village d'où ils viennent, les hockeyeurs sont solidaires. Il n'y

a pas de clans, même s'il peut arriver qu'on se chambre entre joueurs des différents villages», relève Pascal Rouvinet, le président du club. Pour lui, cette harmonie reflète bien l'unité créée dans la vallée par le Centre scolaire. Ayant fréquenté la même école, les jeunes se sentent d'abord anniviards.

Le sport, révélateur du caractère

Sur son site internet, le club relève que «le sport ne forge pas le caractère mais le révèle». Quelles sont donc les spécificités anniviardes révélées par le hockey sur glace? «Nous avons quelques traits communs avec les Haut-Valaisans. Nous sommes crocheurs et nous allons jusqu'au bout, sans jamais baisser les bras. Notre caractère est forgé par la

montagne», estime Pascal Rouvinet. Et les joueurs de l'extérieur semblent se laisser aspirer par cette émulation.

Cette fusion des trois clubs anniviards a été dictée par des motifs très pragmatiques. «Nous nous sommes regroupés pour aller plus haut. C'était une question d'ambition sportive. Nous voulions une bonne équipe pour monter en 2^e ligue. C'était aussi une question de survie pour le mouvement junior. Il n'était plus possible de continuer chacun de son côté», ajoute le président à titre d'exemple.

Finalement, cette fusion sportive constitue un bel exemple: s'unir pour faire mieux, pour aller plus haut, n'est-ce pas là aussi le but d'une fusion politique? «J'en suis convaincu», lâche Pascal Rouvinet en guise de conclusion. ■

Une identité qui dépasse l'esprit de clocher

Les Anniviards existent! Nous en avons rencontrés, et ils revendiquent leur identité, à l'image de Frédéric Zuber, responsable du Secrétariat de la Jeunesse, de la Culture et du Sport. Pour lui, «l'identité anniviarde existe clairement. Même si chaque habitant de la vallée appartient à sa communauté villageoise, il est d'abord anniviard». Président de l'Association St-Luc Générations, Christian Salamin le rejoint dans l'analyse: «Dans la vallée, nous sommes de notre village, en Valais, nous nous déclarons Anniviards, dans le reste de la Suisse, nous sommes Valaisans...» De son côté, le professeur Jean-Claude Pont, organisateur de Sierre-Zinal et président de la Fondation de l'Observatoire de St-Luc est un peu plus nuancé: «Plus qu'une identité commune, c'est une réelle solidarité qui lie les Anniviards», estime-t-il.

Emulation plutôt que rivalités

Qu'en est-il dès lors des rivalités villageoises d'autrefois? Ont-elles vraiment disparu? «On a plus souvent affaire à une émulation qu'à une rivalité. Les gens se taquent, mais l'entente est généralement excellente. Nombre de projets mobilisent toute la vallée», relève Jean-Claude Pont. Samuel Viaccoz, le président de la Société pour le développement de la jeunesse en Anniviers, partage cette opinion: «Les jeunes de toute la vallée s'entendent bien; ils font volontiers la fête ensemble.» Pour lui, cette harmonie doit beaucoup à la centralisation scolaire qui, depuis plus de trois décennies, permet aux jeunes de se fréquenter dès leur tendre enfance. «Depuis la création du centre scolaire, les gens qui arrivent aux postes-clés se connaissent bien, ils sont allés à l'école ensemble. Il est donc plus facile de prendre des décisions allant dans le sens d'une réunion des forces car chacun est conscient des moyens humains et économiques à disposition. En ce sens, l'évolution vers une entité «Anniviers» est clairement perceptible», renchérit Christian Salamin.

Si l'identité anniviarde permet de dépasser l'esprit de clocher, on peut se demander s'il existe un caractère commun aux gens du lieu. Un mot revient dans toutes les bouches: ma-

lice. «Le côté taquin est un des aspects du caractère anniviard. Si nous sommes différents des gens d'autres vallées, c'est dû à une façon de vivre unique. Autrefois, on avait trois lieux d'habitation, trois écoles. A chaque fois, on changeait de voisins. Cela impliquait un énorme brassage qui a apporté aux Anniviards une sorte d'ouverture, de souplesse qu'on n'observe pas ailleurs. C'est ce qui, selon moi, a induit une forme de fantaisie. Les taquineries anniviardes sont en fait de la complicité due à un mode de vie très particulier», analyse Jean-Claude Pont. D'autres caractéristiques découlent aussi de la géographie du lieu. Pour Frédéric Zuber, «l'Anniviard est quelqu'un de terre à terre qui sait où il va. Il fait preuve de tempérament. Il est très sensible à mettre en valeur son milieu de vie et sait dépasser l'esprit de clocher pour faire vivre sa vallée».

S'unir, mais dans le respect des identités

Cet esprit de clocher n'est pas mort pour autant, même si les plus jeunes de nos interlocuteurs ont l'impression qu'il ne vit plus guère chez les gens de leur âge. «Les anciens nous demandent parfois pourquoi nous voulons nous remettre ensemble alors qu'il a fallu tant d'efforts pour se séparer il y a un siècle», relate Frédéric Zuber. Samuel Viaccoz a lui aussi l'impression que la situation est un peu différente chez les anciens dont un certain nombre se sentent d'abord de leur village. «Leur crainte est certainement de voir le village "se défaire" avec le risque de se dépeupler. La Commune est pour eux un élément fort. L'école a déjà déserté le village pour Vissoie, SAT (Sierre-Anniviers Tourisme) est descendu en plaine...; les précédents ne manquent pas», estime Jean-Claude Pont.

D'autres questions identitaires devront encore être résolues. «Il faudra songer à la place de sociétés ou d'associations locales comme St-Luc Générations dans la future commune. Quel sera leur rôle, leur place?» interroge Christian Salamin. «On peut s'unir, mais il faudra le faire dans le respect des identités, des particularités», conclut Jean-Claude Pont. ■

Les bourgeoisies ne fusionnent pas

Les bourgeoisies contribuent à nous donner des racines, ce dont nous avons toujours plus besoin dans ce monde en perpétuelle mutation dans lequel nous vivons. De nombreuses personnes s'identifient à ces institutions dont l'origine remonte loin dans l'Histoire, et nos bourgeoisies sont les garantes du maintien des traditions. Dans notre vallée, on compte actuellement six bourgeoisies. Si elles sont toujours propriétaires de nombreux biens (voir encadré), elles ont cédé aux Municipalités depuis longtemps déjà une grande partie de leurs tâches et activités. Dans certains cantons, elles ont même disparu. La fusion des communes ne modifiera en rien les tâches et les contributions des bourgeoisies auprès de la Municipalité d'Anniviers (fiscalité, par exemple). Il appartiendra à la nouvelle Commune de définir sa politique d'aide, uniforme, envers les six entités. En effet, actuellement, les communes soutiennent en principe les bourgeoisies selon différents modèles sur la base de conventions ou d'ententes. Il faut savoir que les moyens financiers des bourgeoisies diminuent progressivement dans tous les secteurs d'activité.

Garantes des identités locales

Dans le Val d'Anniviers, les bourgeoisies vont continuer de jouer un rôle essentiel pour le maintien des identités locales. Elles sont donc appelées à rester indépendantes: telle est la décision des autorités municipales et bourgeoisiales qui ont choisi de laisser ces institutions en dehors du processus de

Domaine forestier

Les bourgeoisies sont propriétaires d'un grand domaine forestier. L'exploitation y est difficile compte tenu de la topographie du terrain. Avec la diminution des aides financières de la Berne fédérale, il a été nécessaire de regrouper les forces avec un triage forestier commun pour Anniviers. Ce dernier est géré par le garde forestier Claude Salamin.

Vignes

Les bourgeoisies possèdent des vignes et des caves. Ces dernières sont régulièrement ouvertes afin d'y faire découvrir notre patrimoine et ses nectars. Un projet AOC pour le Vin des Glaciers est en préparation sous l'égide de Clément Salamin. Afin de maintenir la tradition, les bourgeoisies ont recommencé à planter de la rize, ancien plant utilisé à l'origine pour le Vin des Glaciers disparu au début du XX^e siècle.

Bâtiments

Les bourgeoisies sont propriétaires de salles pour leur assemblée, mais aussi pour les besoins de tiers: communes, sociétés de développement, etc.

Naturalisation

La loi sur la naturalisation est en cours de révision modifiant notamment les taxes d'agrégation et le droit de cité.

Autres ressources

Les bourgeoisies de la vallée n'ont pas d'entrées financières en relation avec des zones industrielles ou que très partiellement avec l'exploitation de gravières et avec la perception de dividendes et de cotisations.

fusion, ce que permet la loi. Elles seront toutefois obligées de voter sur leur fusion, à bulletin secret, le même jour que la votation sur la fusion des communes, comme le prévoit la loi sur les communes.

Actuellement, à Ayer, Chandolin et Vissoie, le conseil municipal est également le conseil bourgeoisial. En cas de fusion des communes, il appartiendra à ces bourgeoisies de nommer un conseil séparé et d'adapter leur règlement bourgeoisial. Le contrat de fusion peut fixer le nombre de membres du conseil bourgeoisial (en principe trois). Le système proportionnel sera applicable. Les bourgeoisies peuvent demander le changement du système électoral et l'introduction du système majoritaire, ainsi qu'un changement du nombre de membres du conseil, selon les modalités prévues par la loi. Pour les autres bourgeoisies qui disposent déjà d'un conseil séparé de celui de la Municipalité, (Saint-Jean, Saint-Luc et Grimentz), il n'y aura aucun changement quant au système électoral en vigueur.

Un vote malgré tout

En conclusion, il nous faut retenir que les bourgeoisies permettent une certaine identification et assurent le maintien des traditions. Si elles ne sont pas concernées par la fusion des communes de la vallée, les bourgeoisies devront toutefois se prononcer démocratiquement à la fin de l'année 2006 sur leur propre fusion. ■

La Présidente et les Présidents des bourgeoisies d'Anniviers

Les aînés en Anniviers

Extrait d'une tribune libre publiée sur le site www.anniviers.org

Lors du 1^{er} forum, le 24 novembre écoulé, un intervenant semblait avoir des inquiétudes pour les personnes âgées en Anniviers. Il faut s'en inquiéter mais qu'en est-il actuellement? Peut-on réellement changer avec la fusion? Je me permets de donner mon avis.

Les plus de 60 ans sont à classer en trois catégories: les malades qui ne peuvent plus rester chez eux (...), ceux qui peuvent rester chez eux (...), les valides et ils sont très nombreux. Rassurez-vous, ils ont déjà fusionné. Il y a une quinzaine d'années, sans voter, s'est constitué le groupe des aînés d'Anniviers. Tous les hivers, les 10 premiers jeudis de l'année, ils se retrouvent sur les plats de Zinal pour le ski de fond ou la marche. En été, une dizaine de fois, c'est parfois jusqu'à 40 personnes qui marchent sur les sentiers d'Anniviers. Je peux vous dire que c'est chaque fois l'amitié, la convivialité et la solidarité qui

animent ces beaux moments de la vie. Une seule commune ne peut que favoriser l'augmentation du groupe. Ce dernier étant le guérisseur des petits maux psychiques et physiques. Le temps où l'on se moquait réciproquement du voisin est à mon avis révolu.

A l'intervenant du 1^{er} forum, je peux dire par expérience que les aînés d'Anniviers ne sont pas si délaissés que ça. Par rapport à ceux des villes, ils sont davantage identifiés, écoutés, entourés et suivis. C'est assez rare chez nous de retrouver des personnes décédées après des semaines et des mois, dans leur appartement...

Le 1^{er} forum a démontré la beauté de se trouver très nombreux pour discuter, pour aller vers l'autre, pour nous unir en présence des six présidents qui veulent aller de l'avant. Bravo.

Charles Abbé, retraité fonctionnaire de police

Condition sine qua non: une représentation équitable

Pour éviter que l'avenir des six communes de la vallée se joue sur un scrutin mal préparé, les élus anniviards ont lancé le débat plus d'un an avant le scrutin. Après un premier forum général sur la fusion, il s'agit d'aborder l'organisation et le fonctionnement politique de la future grande commune. Combien la Commune d'Anniviers comptera-t-elle d'élus et quel sera le statut du président: un plein temps, un mi-temps? Chaque commune actuelle aura-t-elle l'assurance d'avoir au moins un élu au premier conseil communal? Et par la suite? Quelle garantie ont les petits villages que leurs soucis ne seront pas ignorés dans cette commune où les stations touristiques pourraient être tentées de dicter leur politique? Pour éviter la marginalisation de ces villages, d'aucuns prônent déjà des conseils consultatifs d'anciennes communes. N'est-ce pas déjà admet-

tre que la fusion est une menace sérieuse pour les petites collectivités?

Vissoie la capitale?

Avec Vissoie au cœur de la Vallée, la capitale est toute trouvée. Elle pourrait hériter du bureau communal, de la salle où se réunira l'Assemblée primaire, du Service du feu, de la voirie, etc... Quelle garantie auront les autres villages que les postes administratifs seront équitablement répartis si tout est concentré à Vissoie? La plus petite commune, qui n'est pas la plus peuplée, ne risque-t-elle pas de devenir l'élément fort, au détriment surtout de deux grandes communes, en surface et en population, qui n'ont que le désavantage d'être décentrées (Grimentz et Ayer)? Autant de questions qu'il faudra régler pour rallier ces collectivités à la très belle idée de la Commune d'Anniviers. ■

Jean Bonnard



Plus de 200 personnes ont assisté à Ayer au premier forum public. Prochain rendez-vous: jeudi 9 février à 20 h dans la salle communale de Saint-Luc.

Services de proximité: assurés pour une douzaine d'années

Pour cette première discussion publique, plus de 200 personnes s'étaient déplacées à Ayer le 24 novembre dernier. Après un rappel des principaux points concernant le projet de fusion, la discussion a démarré calmement sur le thème «Services de proximité et personnel communal». Nous avons retenu certains propos que nous vous livrons ci-après.

Proximité des élus

Qui dit petite commune dit convivialité et rencontres informelles avec les élus. Selon le président de Bagnes invité à venir faire part de son expérience, la proximité avec les élus existe quelle que soit la taille de la commune, grâce aux moyens de communication actuels. Christophe Dumoulin n'a pas constaté ce genre de problème dans sa commune qui compte onze conseillers pour vingt villages. Et il précise: «Nous avons organisé nos services communaux de façon à donner une réponse claire aux questions posées par la population.»

Proximité des bureaux communaux

Les autorités actuelles affirment clairement qu'elles ne veulent pas d'une administration centralisée mais souhaitent que soient conservés les services de proximité. La Charte de fusion, engageant moralement les signataires, va mettre noir sur blanc cette volonté pour garantir la conservation des bureaux actuels pour une douzaine d'années.

A relever aussi que les nouvelles technologies apporteront un confort supplémentaire aux habitants et aux hôtes, grâce à internet qui reliera entre eux les différents bureaux. On pourra par exemple commander en ligne sa carte d'identité. Il a été rappelé l'importance pour une région qui vit du tourisme d'offrir des services en ligne en plusieurs langues. Proposition a également été faite de profiter de la fusion pour trouver des solutions per-

mettant de rapprocher les personnes seules.

Personnel qualifié

En cas de constitution d'une grande commune, certains citoyens ont dit leur crainte de ne voir proposer plus que des postes demandant de hautes qualifications, ayant pour conséquence la mise en place d'un autre type de personnel avec le remplacement des locaux par des gens de l'extérieur. Le président de Bagnes Christophe Dumoulin a rappelé combien les dossiers que doivent traiter les élus deviennent toujours plus complexes. La nouvelle organisation, à l'échelle de la vallée, permettra de compter sur des spécialistes sur lesquels peuvent s'appuyer les élus: un conseiller communal en charge des travaux publics, par exemple, traitera directement avec un responsable lui-même à la tête des employés communaux. Bagnes disposant de la taille critique nécessaire, il a été possible par exemple d'engager un juriste au poste de secrétaire communal. Cette personne a pu revenir dans sa vallée grâce à ce poste à hauteur de sa compétence.

Jusqu'ici, les secrétaires dans l'administration communale sont surnommées «spécialistes en généralités». La fusion permettra peut-être de proposer des places où les compétences des uns et des autres seront mieux mises en valeur. Cela devrait permettre également de créer des postes d'apprentissage (actuellement peu de secrétaires disposent d'assez de temps pour la formation des apprentis).

A noter aussi que la Commune d'Anniviers comptera plus de dix employés administratifs et vingt postes techniques, il sera possible d'envisager des possibilités de formation continue pour le personnel. Si des postes intéressants sont proposés, cela permettra éventuellement à des Anniviards expatriés de revenir dans leur vallée. ■



Calendrier des prochains forums

Prochain forum: jeudi 9 février 2006, 20 heures, Saint-Luc, salle communale.

Modérateur: Jean Bonnard, rédacteur en chef du Nouvelliste.

Thème: Fonctionnement politique de la nouvelle commune et identité.

INForum N° 3: vendredi 19 mai 2006, 20 heures, Crimentz: Finances et fiscalité.

INForum N° 4: vendredi 6 octobre 2006, 20 heures, Chandolin: Tourisme et aménagement du territoire.

NB: Les Communes d'Anniviers organiseront en outre, avec la Société pour le Développement de la Jeunesse en Anniviers (SDJA), un forum des jeunes le samedi 10 juin 2006 à 16 h, au réfectoire du Centre scolaire de Vissoie.

Donnez-nous votre avis

Réponses argumentées à envoyer à infusion@anniviers.org, ou à Case postale 46 - 3961 Vissoie ou faxer au 027 475 60 31. Les réponses, anonymes, seront publiées sur le site www.anniviers.org

1. Pensez-vous que l'identité des villages de la vallée se renforcera une fois les six communes fusionnées?

2. Pensez-vous que la création d'une seule commune renforcerait l'identité anniviarde?

3. Souhaitez-vous que la Charte de fusion indique un nombre d'années durant lesquelles la représentativité de chaque ancienne commune devra être assurée? Si oui pendant combien d'années?

4. Pensez-vous que vous payerez moins d'impôts et de taxes qu'actuellement?

Impressum

INFusion est l'organe officiel de communication des communes du Val d'Anniviers concernant le projet de fusion. Le journal est distribué gratuitement à tous les ménages du Val d'Anniviers. **Conception:** ComE4 - Icoigne • **Rédaction des textes:** Danielle Emery Mayor Paul Vetter - Véronique Briguet • **Mise en page:** Sergio Pardo • **Illustrations:** François Maret **Impression:** Imprimerie de la Vallée. Pour des raisons de lisibilité, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.

Informations pratiques

D'ici à la votation vous avez différentes possibilités de vous exprimer.

Un site internet: www.anniviers.org

Une adresse e-mail: infusion@anniviers.org

Une adresse postale: INFusion - case postale 46 - 3961 Vissoie

Un numéro de fax: 027 475 60 31 • **un numéro de téléphone:** 027 475 14 55 pour demander les documents publiés sur le site internet www.anniviers.org en version «papier».